

Les déchèteries du SITOMAP

Les déchets autorisés



Mobilier



Déchets verts



Cartons



Métaux



Batteries



Bois



Huile de vidange



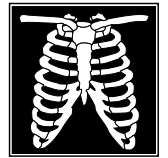
Déblais
Gravats



Déchets
électriques



Textile



Radiographie



Déchets
dangereux



Lampes



Piles
Accumulateurs



Cartouches
d'encre



Verres

Les déchets interdits

- Les ordures ménagères
- Les cadavres d'animaux
- Les déchets organiques putrides
- Les produits radioactifs

- Les médicaments
- Les déchets d'activités de soins
- Les pneus
- Les bouteilles de gaz
- Les déchets explosifs

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
PITHIVIERS	8 h 30 - 12 h		8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h
BAZOCHES LES GALLERANDES	9 h - 12 h			9 h - 12 h		9 h - 12 h
	14 h 30 - 16 h 30					14 h - 16 h 30
BEAUNE LA ROLANDE	8 h 30 - 12 h			8 h 30 - 12 h		8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h		13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h		13 h 30 - 17 h
MALESHERBES	8 h 30 - 12 h		13 h 30 - 17 h		8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h		13 h 30 - 17 h		13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h
MEREVILLE	8 h 30 - 12 h		8 h 30 - 12 h			8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h					13 h 30 - 17 h
PUISEAUX	8 h 30 - 12 h			8 h 30 - 12 h		8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h		13 h 30 - 17 h			13 h 30 - 17 h
SERMAISES	9 h - 12 h		10 h - 12 h			9 h - 12 h
			14 h - 17 h			14 h - 16 h 30
LOURY	8 h 30 - 12 h		8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h		8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h		13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h		13 h 30 - 17 h



Qu'est-ce qu'une déchèterie ?



C'est un espace aménagé, clos et gardienné. Un gardien vous accueille et vous conseille pour répartir vos déchets dans les différents points d'apports. Pour faciliter les dépôts dans les bennes et conteneurs, n'oubliez pas de trier vos déchets au préalable. En cas de doute, demandez conseil au gardien avant de jeter vos déchets !!

L'accès à la déchèterie est strictement réservé :

1. Aux particuliers résidant sur le territoire du Sitomap
2. Aux professionnels dont le siège social est sur le territoire
3. Aux artisans réalisant des travaux sur ce secteur

Pour les particuliers : *Du lundi au samedi*

1. Les véhicules admis dans l'enceinte de la déchèterie sont des véhicules légers attelés ou non d'une remorque
2. Dans l'enceinte de la déchèterie, « ROULEZ AU PAS »
3. Les opérations de déversement dans les bennes et les manœuvres automobiles se font sous la responsabilité des usagers
4. Le stationnement des véhicules des usagers n'est autorisé que pour le déchargement des déchets. Les usagers doivent quitter la déchèterie dès le déchargement terminé afin d'éviter tout encombrement
5. Tout accès aux bennes et toute récupération sont strictement interdits
6. Les enfants, sous la responsabilité des adultes, doivent rester dans les véhicules
7. Dépôt journalier de 1m3 maximum

Pour les professionnels : *Du lundi au vendredi*

1. La carte d'accès est obligatoire pour tous les professionnels (associations, collectivités, entreprises). Les cartes sont disponibles sur demande auprès du SITOMAP
2. Véhicules admis dans l'enceinte de la déchèterie :
 - o véhicules légers attelés ou non d'une remorque, camionnettes et fourgons non attelés, de PTAC inférieur à 3,5 tonnes.
3. Dépôt journalier de 3 m3 maximum
4. Les professionnels doivent appliquer les mêmes consignes de sécurité que celles applicables aux particuliers

Pour toute information,
contactez-nous au
02 38 32 76 20 ou par mail
sitomap@sitomap.fr

